

**Judo Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de l'Association sont en vigueur aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## **I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

### **A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGE EN 2022-2023</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
<b>U16</b>	<b>01/01/2009 au 31/12/2010</b>	Féminin	Shiaï (Combat)
<b>U16</b>	<b>01/01/2009 au 31/12/2010</b>	Masculin	Shiaï (Combat)
<b>U14 (dernière année seulement)</b>	<b>01/01/2011 au 31/12/2011</b>	Féminin	Shiaï (Combat)
<b>U14 (dernière année seulement)</b>	<b>01/01/2011 au 31/12/2011</b>	Masculin	Shiaï (Combat)

**N.B. :** U signifie moins de

\* Voir la note en B) composition de l'équipe représentant la région.

Pour être sélectionné pour participer à la Finale des Jeux du Québec, un athlète doit être ceinture verte ou plus **AVANT** la finale régionale.

La référence pour le calcul de l'âge est le 31 décembre 2024 pour la finale régionale 2023-2024.

### **B) AFFILIATION**

Doit être affilié selon le tarif en vigueur avant la tenue du tournoi de sélection régionale.



\*Les athlètes étant identifiés(es) « Athlète précoce né 2011 » par Judo Québec et Judo Canada pour la saison 2023-2024 au plus tard 5 jours après l'Omnium du Québec (novembre 2023) seront considérés dans la priorité no 1.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Dans le cadre du programme P.N.C.E, les entraîneurs devront être minimalement **Instructeur de dojo adjoint formé**.

De plus, les entraîneurs qui accompagneront les équipes à la Finale, devront être sélectionnés par les conseils de zone respectifs.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Doit être affilié selon le tarif en vigueur pour la division d'âge et doit être complétée avant le début de la finale régionale.

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition individuelle par division d'âge, division de sexe et par catégorie de poids (shiai).

**F) ADMISSIBILITÉ**

La région devra avoir tenu un événement de sélection à l'hiver 2020-2021 ou 2021-2022 et 2022-2023.

Il est obligatoire de tenir une finale régionale.

Les athlètes sélectionnés doivent être de niveau « espoir ».

Tous les athlètes désirant être éventuellement sélectionnés et tous les athlètes sélectionnés doivent participer au camp régional de préparation des équipes pour la finale provinciale des Jeux du Québec avant le 12 février 2024. Le camp doit être d'une durée minimale de 4 heures et est un camp admissible pour obtenir le statut espoir.

Critères d'identification d'un athlète U14 et U16 de niveau « espoir » :

1. Un athlète U14 ou U16 est identifié de niveau « espoir » s'il a participé, au cours des 12 derniers mois, à un minimum de 2 combats à l'Omnium du Québec, au Championnat provincial ou dans un (1) des quatre (4) tournois développement (Coupe Daniel Hardy, Coupe Gadbois, Repentigny, Coupe Louis Page). Âge minimum : 12 ans.
2. En plus de cette condition préalable, pour être identifié « espoir », un athlète doit avoir participé, au cours des 12 derniers mois, à un camp d'entraînement régional, provincial ou national comportant au minimum 4 heures d'entraînement (sur 1 ou 2 journées) être ceinture verte ou plus et être engagé dans une démarche d'excellence avec l'objectif d'atteindre une identification de niveau supérieur d'athlète (relève, élite ou excellence) au sein de l'équipe du Québec.

Les critères d'identification « espoir » sont aussi disponibles sur :

<http://judoquebec.qc.ca/membres/judokas/equipe-du-quebec/>

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Club d'affiliation

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

**Compétition individuelle**

**Une pièce d'identité sera obligatoire à la pesée officielle**

Double élimination modifiée (pour la compétition individuelle)

Temps des combats : 3 minutes

Golden score : Sans limite de temps

Déroulement des finales : Faire d'abord toutes les finales de bronze et ensuite terminer par les finales d'or.

\* Aucun favori identifié pour le tirage au sort du tournoi individuel.

\*\* Le tirage au sort sera effectué en mode virtuel la veille de la première journée de compétition.

**Compétition par équipe : elle est divisée en deux tournois, soit :**

Un pour les hommes (7 catégories : -42, -46, -50, -55, -60, -66 et +66 kg) et

Un pour les femmes (5 catégories : -44, -48, -52, -57 et +57 kg).

La compétition par équipe se fera par tournoi à élimination directe (pas de repêchage)

Temps des combats : 3 minutes

Ordre des combats : Le tirage au sort sera effectué en mode virtuel la veille de la journée du tournoi par équipe.

Golden score : Sans limite de temps

En cas d'égalité entre les deux équipes, on tire au sort un des combats du premier tour. Celui-ci sera repris et le résultat déterminera le résultat de la rencontre par équipe. Si l'égalité persiste, un tirage au sort dans toutes les catégories déterminera l'équipe gagnante.

\* Les régions favorites pour le tournoi par équipe seront identifiées selon les résultats du tournoi individuel, selon les points de classement de la Finale des Jeux du Québec. Il y aura deux classements, un féminin et un masculin. Les favoris sont placés « à position variable », c'est-à-dire les que les favoris n'ont pas nécessairement de « bye » au premier tour. Les favoris 1 et 4 seront dans une moitié du tableau et les favoris 2 et 3 dans l'autre moitié.

\*\* Pour être admissible, une équipe doit avoir des représentants dans plus de la moitié des catégories, soit 4 chez les hommes et 3 chez les femmes.

\*\*\* Un athlète disqualifié pour hansokumake direct (geste antisportif) au tournoi individuel ne pourra recevoir de médaille au tournoi individuel et ne pourra participer au tournoi par équipe.

**N.B. Lors de la Finale provinciale des Jeux du Québec les athlètes doivent absolument faire la catégorie de poids dans laquelle ils (ou elles) ont été inscrit(e). Un athlète qui ne ferait pas son poids lors de la pesée officielle se verrait automatiquement disqualifié du tournoi individuel. À la fin de la 1<sup>e</sup> journée de compétition individuelle, les athlètes n'ayant pas fait le poids pour le tournoi individuel devront faire le poids lors de cette 2<sup>e</sup> pesée officielle. Les athlètes ne faisant toujours le poids lors de cette 2<sup>e</sup> pesée, seront disqualifiés du tournoi par équipe.**

**I) SURCLASSEMENT**

**Surclassement de catégorie d'âge**

Aucun surclassement possible (voir athlètes précoces 1<sup>ière</sup> année U16).

**Surclassement de catégorie de poids**

Possible lors de la composition de l'équipe régionale pour une seule catégorie de poids, si et seulement si, 1 seul ou aucun athlète n'était présent à la finale régionale dans cette nouvelle catégorie de poids. Possible pour plus d'un athlète. Aucun changement ne sera accepté après la date limite d'inscription.

Lors du tournoi par équipe, les catégories féminines -63 et +63kg seront fusionnées dans la catégorie +57kg. La catégorie masculine -38kg sera fusionnée avec la catégorie -42kg et les catégories masculines -73 et +73kg seront fusionnées dans la catégorie +66kg.

Lors du tournoi par équipe, il est possible de surclasser des athlètes vers une catégorie supérieur (seulement une catégorie ex : -55 vers -60kg).

**J) SUBSTITUTION**

Permise. Le substitut devra avoir participé à la finale régionale.

Le choix du substitut s'effectuera selon l'ordre décroissant (2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup>, etc.) des résultats de la catégorie, lors de la finale régionale.

Si aucun substitut n'est disponible dans la catégorie, on pourra prendre le substitut dans la catégorie inférieure selon l'ordre décroissant des résultats de la catégorie lors de la finale régionale.

**K) EXCLUSION**

Athlètes identifiés excellence et élite auprès du ministère en date du 15 janvier 2024.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 30

Médailles d'argent : 30

Médailles de bronze : 60

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

\*Tous les athlètes d'une équipe récipiendaire d'une médaille et dont la participation au tournoi par équipe avait été confirmée au préalable, recevront une médaille à l'exception d'un athlète disqualifié pour hansokumake direct (geste antisportif).

M) **SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Nombre de participants/équipes	Position										
	1	2	3	4	5	7	9	11	13	15	17+
Pointage	140	120	100	85	70	60	50	40	30	20	10

Épreuve(s) = les épreuves individuelles

Les points de la 4<sup>e</sup> place ne seront attribués que pour les pools de 4 et 5 athlètes.

Épreuve(s) = les épreuves par équipe

Les points de la 4<sup>e</sup> place ne seront attribués que pour les pools de 4 et 5 équipes.

N) **SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Somme de tous les points accumulés des athlètes en épreuve individuelle et par équipe de la région.

O) **AUTRES**

Le judogi bleu n'est pas obligatoire.

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.